
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 207 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour
l'exercice 2015, du Fonds National de
Développement et de Promotion Touristiques

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n°2004-194 du 13 avril 2004 portant création du Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques ;
- Vu** le décret n° 2004-517 du 16 septembre 2004 portant approbation des statuts du Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques ;
- Sur** rapport du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 04 et 11 mars 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques tel qu'il figure en annexe au présent décret.





Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de
Dénationalisation,

Dr Boni YAYI
Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,

Komi KOUTCHE

Marcel A. de SOUZA

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation,
de l'Artisanat et du Tourisme,

Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MCAAT 2 MEFPD 2 Autres
Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.